

**LEGENDE :**

**U ZONES URBAINES**

- UA : Zone urbaine de centre-village
- UAp : Zone de Prieuré
- UB : Zone urbaine pavillonnaire
- UBh et UBc : Zone urbaine à vocation hôtelière, et zone à vocation de logements sociaux
- Uh : Zone urbaine où les constructions sont possibles dans les dents creues
- Uhc : Zone urbaine de valorisation du château
- UE : Zone urbaine pour les équipements publics
- UEgvc : Zone urbaine pour les gens du voyage
- UEgv : Zone urbaine pour les gens du voyage sédentarisés
- UEgvs : Zone urbaine destinée uniquement à l'accueil d'installations liées au cirque pendant les périodes de repos
- UX : Zone urbaine d'activités industrielles
- UXc : Zone urbaine commerciale
- UXd : Zone urbaine d'activités de la déchetterie
- UXe : Zone urbaine d'activités industrielles de RTE

**AU ZONES D'URBANISATION FUTURE**

- 1AU, 1AUa, 1AUb : Zone à urbaniser (court et moyen terme)
- 2AU : Zone à urbaniser (long terme)
- 1AUX : Zone à urbaniser réservée à de l'activité industrielle, artisanale de service et commerciale
- 2AUX : Zone à urbaniser réservée à de l'activité industrielle (long terme)

**A ZONES AGRICOLES**

- A : Zone agricole
- trame dédiée à la carrière
- Ap : Zone agricole pour le Pony Club

**N ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES**

- N : Zone naturelle
- Nj : Zone naturelle de jardins familiaux
- Nci : Zone naturelle dédiée au cimetière israélite
- Nh et Nhc : Zone naturelle de hameaux, hameaux, hameaux et constructions groupés où la construction est en partie autorisée
- Np : Zone naturelle protégée pour les corridors

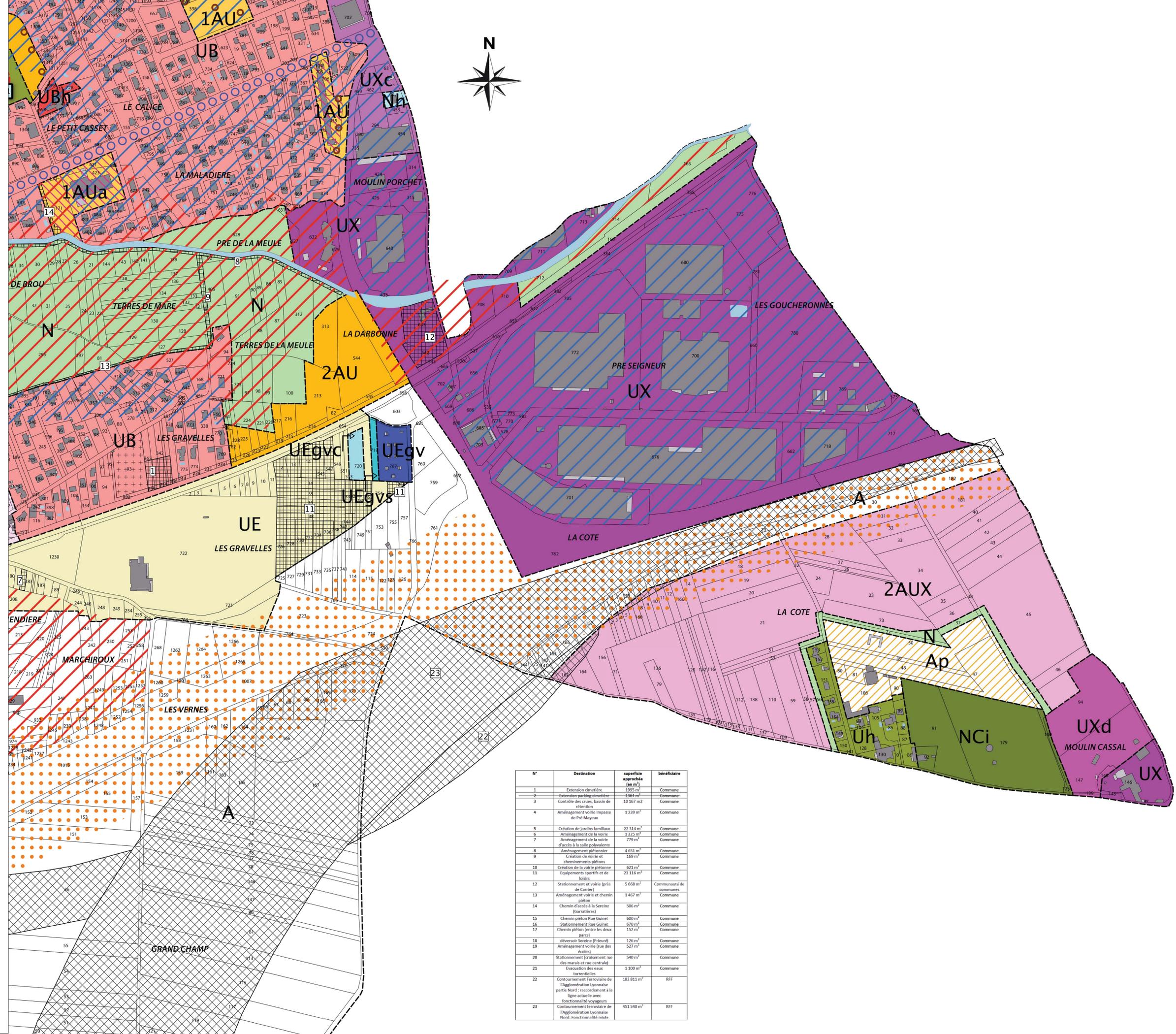
**TRAMES SPECIFIQUES :**

- Emplacements réservés (L.123-1-5-6° du Code de l'Urbanisme)
- Espaces Boisés Classés (L.130-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacements réservés pour le CFAL
- Périmètre immédiat des puits de captage
- Périmètre rapproché des puits de captage
- Périmètre de L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme
- Servitude de mitoyenneté sociale au titre de l'article L.123-1-5-16° du Code de l'Urbanisme (ZON PLUS, RLS, PLS, PLSA)
- Zone rouge non constructible
- Zone bleue constructible avec prescriptions
- Zone verte dite de vigilance avec recommandations

**ELEMENTS D'INFORMATION DIVERS**

- Linière commercial
- Élément végétal repéré au titre de L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment repéré au titre de L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
- Etiquette des bâtiments repérés au titre de L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
- ← Plans d'alignement (voir plans du dossier de PLU)
- Bâtiment non cadastré positionné à titre indicatif

Fond cadastriel : Plan Cadastriel Informatisé (DCIP - 07/2018)



N°	Destination	superficie approchée (en m²)	bénéficiaire
1	Extension cimetière	3925 m²	Commune
2	Extension parking cimetière	3364 m²	Commune
3	Contrôle des crues, bassin de rétention	10 167 m²	Commune
4	Aménagement voirie Impasse de Pré Mayeux	1 239 m²	Commune
5	Création de jardins familiaux	22 314 m²	Commune
6	Aménagement de la voirie	1 325 m²	Commune
7	Aménagement de la voirie d'accès à la salle polyvalente	779 m²	Commune
8	Aménagement piétonnier	4 651 m²	Commune
9	Création de voirie et cheminements piétons	169 m²	Commune
10	Création de la voirie piétonne	621 m²	Commune
11	Équipements sportifs et de loisirs	23 116 m²	Commune
12	Stationnement et voirie (près de Carier)	5 668 m²	Communauté de communes
13	Aménagement voirie et chemin piéton	1 467 m²	Commune
14	Chemin d'accès à la Serenne (Sarratières)	506 m²	Commune
15	Chemin piéton Rue Guinet	600 m²	Commune
16	Stationnement Rue Guinet	670 m²	Commune
17	Chemin piéton (entre les deux parcelles)	152 m²	Commune
18	déversoir Serenne (Prieuré)	126 m²	Commune
19	Aménagement voirie (rue des écoles)	527 m²	Commune
20	Stationnement (croisement rue des marais et rue centrale)	540 m²	Commune
21	Evacuation des eaux torrentielles	1 100 m²	Commune
22	Contournement ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise partie Nord : raccordement à la ligne actuelle avec fonctionnalité voyageurs	182 811 m²	RF
23	Contournement ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise Nord : Fonctionnalité marchandises	451 540 m²	RF

**La Boisse**

**Plan Local d'Urbanisme**

**7C Plan de zonage zoom n°2 au 1/2000ème**

Modification n°3  
SEPTEMBRE 2019

Vu pour être révisé annexé à l'arrêté du Maire en date du 09 septembre 2019

Agence ZEP (architectes, urbanistes, paysagistes) - 882 allée de St-Exupéry - 69009 LYON  
Tel : 04 78 63 61 67 - Fax : 04 78 63 64 02 - Email : agence.zep@orange.fr  
www.agence-zep.fr